

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Compte-Rendu de la Réunion Plénière du 11 février 2025

PARTICIPANTS

Etaient présents :

- Mme Dalila MESSEGHEM, Provisseure,
- Mme Lise TALBOT BARRÉ, Conseillère de Coopération et d'Action Culturelle (en visioconférence),
- M. Isadore REAUD, School Manager,
- M. Blaise FENART, Directeur des classes primaires,
- M. Christophe MONIER, Directeur administratif et financier,
- M. Matthieu REYNAUD, Président du Bureau de l'APE,
- Mme Nadia ALTAMIRANO-PANZANI, membre du Bureau de l'APE,
- M. Pooripat PRUKSANUBAL, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Marisa PHIWKHAW, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Juthaporn COWAN, membre du Bureau de l'APE,
- Mme Lalana SERMSUKSKULCHAI, membre du Bureau de l'APE (en visioconférence)
- M. Therdsiddhi HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL, membre du Bureau de l'APE (en visioconférence)
- M. Oliviler VILAÇA, représentant des personnels,
- M. Axel GAUTHIER, représentant des personnels.

Etaient excusés :

- Mme Sirikorn MANEERIN, Présidente de la FFE,
- M. Vincent ROUBINET, Vice-président de la FFE,
- Mme Geneviève FAMY, membre du Bureau de l'APE.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chanikan BUAKAEW, assistante du Bureau de l'APE.

CHRONOLOGIE DE LA RÉUNION

Heure de début : 14h

Heure de fin : 16h40

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Adoption du projet d'ordre du jour et introduction de la réunion
2. Validation des comptes-rendus des réunion des 7 novembre et 16 décembre 2024
3. Déclaration de situations possibles de conflit d'intérêt de la part des participants
4. Commission Finances
5. Commission RH
6. Commission Cantine
7. Commission Travaux-Achats
8. Commission Communication

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

9. Commission AES
10. Commission Transports
11. Point de suivi : Groupe de travail Projet Immobilier LFIB 2032
12. Organisation des élections du bureau de l'APE pour l'année 2025-2026
13. Questions diverses
14. Date de la prochaine Réunion plénière avec le Bureau de l'APE

1. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET INTRODUCTION DE LA RÉUNION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

2. VALIDATION DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU 7 NOVEMBRE ET 16 DÉCEMBRE 2024

Les comptes-rendus des réunions du 7 novembre et du 16 décembre 2024 sont approuvés par les membres présents de la réunion.

M. REYNAUD propose de valider en ligne le compte-rendu en ligne afin d'éviter les retards dans leur publication et de le rendre accessible aux parents d'élèves dans les plus brefs délais.

3. DÉCLARATIONS DE SITUATIONS POSSIBLES DE CONFLIT D'INTÉRÊT DE LA PART DES PARTICIPANTS

Aucune déclaration de situation de conflit d'intérêt n'est faite par les membres.

4. COMMISSION FINANCES

M. Monier indique que la baisse des effectifs prévue pour 2025 s'est confirmée, bien que de manière légèrement atténuée (11 élèves en moins au lieu des 14 anticipés). Cette diminution est partiellement compensée par quelques nouvelles inscriptions et par des familles qui sont restées au LFIB. Cependant, les projections pour 2025-2026 montrent une tendance inquiétante, avec une baisse significative du nombre des nouveaux inscrits par rapport aux années précédentes, la baisse des frais d'inscription entre le budget 2024 et le budget 2025 s'élève par exemple à 2 000 000 THB. En particulier, le nombre d'inscriptions en maternelle est en forte baisse, malgré une journée portes ouvertes en janvier qui avait attiré un nombre important de familles.

Malgré une campagne d'affichage et diverses initiatives de communication, peu d'inscriptions finalisées ont été enregistrées. Une interrogation demeure sur les raisons qui poussent les familles à ne pas finaliser leur inscription après avoir assisté aux portes ouvertes. Afin de mieux comprendre ces décisions, un questionnaire a été envoyé aux familles intéressées, mais le taux de retour est très faible (7 réponses sur 30). M. REYNAUD propose de contacter

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

directement les familles par téléphone pour recueillir un retour plus précis et identifier les freins à l'inscription.

Mme PANZANI souligne la concurrence accrue des écoles internationales et l'émergence de nouvelles écoles françaises qui se développent à Bangkok. Cependant, la direction précise que la présence de la nouvelle école Séquoia accueille quelques élèves de niveau élémentaire mais ne cible pas le public maternelle, celle-ci compte seulement 8 élèves en CP-CE2. Mme TALBOT BARRE confirme que, selon la vision de l'ambassade et de l'Agence, le lycée doit récupérer les élèves des écoles maternelles françaises du centre-ville en primaire, puis potentiellement au secondaire, qu'ils soient francophones ou non. Elle estime que l'ouverture de Séquoia n'est pas en soi une menace mais reconnaît que d'autres écoles maternelles françaises ou internationales pourraient émerger à Bangkok. Pour assurer un bon taux de remplissage de la maternelle, elle recommande au LFIB de développer un service client plus proactif. M. REAUD souligne également que la concurrence s'intensifie avec le nombre croissant d'écoles internationales proposant des programmes de français.

M. REYNAUD rappelle que la stratégie d'attractivité du LFIB doit être adaptée aux spécificités de chaque niveau : la maternelle et le primaire ciblent un public différent du secondaire. Il souligne que de nombreuses familles thaïlandaises quittent le système français au secondaire pour intégrer des écoles internationales ou des établissements thaïlandais.

M. MONIER indique qu'une nouvelle stratégie de communication est en cours de développement, incluant l'utilisation d'influenceurs ciblés pour atteindre des parents susceptibles d'être intéressés par l'enseignement en français. Cette approche sera affinée dans les jours à venir.

Par ailleurs, M. MONNIER informe les membres que la mise en place de la plateforme de paiement en ligne fonctionne correctement mais peu de parents l'utilisent actuellement. M. REYNAUD confirme l'efficacité du système, qui facilite grandement les paiements. Cependant, il propose d'améliorer la communication et l'accessibilité de la plateforme afin d'encourager son utilisation et de faciliter les paiements.

Concernant l'augmentation des frais de scolarité fixée à 4%, Mme PANZANI insiste sur la nécessité d'une meilleure information auprès des familles pour assurer la transparence et anticiper leurs réactions en proposant d'ajouter une note explicative lors des réinscriptions pour prévenir les parents des changements de frais. M. MONIER et M. REYNAUD rappellent que cette augmentation est déjà mentionnée dans le compte rendu de la réunion plénière et lors des conseils d'établissement.

La situation est jugée préoccupante, en particulier pour la maternelle, et nécessite des actions immédiates pour renforcer l'attractivité du LFIB et enrayer la baisse des inscriptions.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

5. COMMISSION RH

Depuis la dernière réunion, plusieurs recrutements ont été effectués, notamment pour un deuxième poste d'assistant d'éducation à mi-temps et un autre poste d'enseignant de FLScO. Les deux ont commencé leur mission en janvier. Concernant l'infirmière recrutée, son début de poste est prévu pour début mars, après les vacances.

M. FENART évoque la prochaine session de recrutement prévue pour la rentrée de février, une instance (CCPL) se réunira pour le recrutement des détachés AEFÉ. suivie de la sélection des candidatures pour les contrats locaux, avec des entretiens prévus début avril. Les entretiens pour le premier degré devraient également se tenir début avril et seront organisés en fonction des disponibilités des candidats (14h-17h en général) . Les parents élus seront également invités à y participer.

Les parents élus se concernent l'importance des recrutements dans un contexte où le turnover semble élevé, notamment pour des postes importants comme CPE. Mme MESSEGHÉM précise la différence entre des postes vacants et des postes déclarés susceptibles d'être vacants. Bien qu'ils ne signifient pas un départ de l'enseignant confirmé à 100%, des entretiens de recrutements doivent tout de même avoir lieu. La discussion met également en avant des difficultés liées à des changements fréquents dans certains postes et les préoccupations des parents, notamment pour les élèves en fin de cycle. C'est le cas du poste de psychologue scolaire, bien connue des élèves et des familles ainsi que la CPE, tous les deux déclarés sur le site comme susceptibles d'être vacants.

M. MONIER explique que pour garantir l'arrivée des meilleurs profils, il est nécessaire de publier les offres dès que des départs éventuels sont annoncés, même si certaines décisions ne sont pas encore définitives. M. FENART ajoute que, pour le premier degré, il n'y a pas encore de postes vacants confirmés, mais que des enseignants pourraient éventuellement postuler ailleurs, rendant nécessaire la publication de postes susceptibles d'être vacants. Cette anticipation vise à mieux prévoir les besoins en recrutement bien qu'il soit possible qu'aucune offre ne se concrétise. Concernant les autres postes dans le secondaire, la plupart restent incertains. La situation reste fluide, avec des départs potentiels mais non confirmés, rendant difficile une planification précise.

Mme MESSEGHÉM précise que la psychologue scolaire avait initialement manifesté son intention de partir avant de revenir sur sa décision, ce qui a créé une incertitude. Elle ajoute que la création de certains postes est envisagée, comme en technologie et pour l'aide aux devoirs pour mieux structurer les emplois du temps. Elle souligne également la difficulté de remplacer certains collègues très expérimentés et appréciés, dont le départ représenterait une perte significative pour la communauté scolaire.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

6. COMMISSION CANTINE

La Commission Cantine s'est réunie pour discuter de l'offre du Café di Maria. M. REAUD rappelle les changements apportés au fonctionnement du Café di Maria depuis le mois de décembre suite aux préoccupations soulevées lors des précédentes réunions. Il indique que, en l'absence de cuisine aux normes sanitaires, la préparation et la manipulation d'aliments sur place n'est plus autorisée. Les produits doivent arriver prêts à la consommation et ne peuvent être que réchauffés ou réfrigérés sur place. Malgré ces modifications, des inquiétudes subsistent quant à la capacité à suivre les normes d'hygiène. La Commission Cantine a donc décidé d'élaborer un nouvel appel d'offres pour ces kiosques suivant un cahier des charges qui suit ces priorités, pour une mise en place à la rentrée de septembre 2025.

Mme MESSEGHEM précise que la législation thaïlandaise impose que les élèves du lycée ne sortent pas pour déjeuner, ce qui renforce la nécessité d'offrir un service de restauration à l'intérieur de l'établissement qui répond aux attentes des élèves, autant sur le plan gustatif que sur le plan de la sécurité alimentaire.

Mme PANZANI aborde la question du contrat avec un prestataire externe, suggérant que l'école devrait formaliser ce partenariat de manière plus stricte. M. REAUD précise que l'idée serait de revoir l'appel d'offres, en prenant en compte la priorité de garantir la sécurité des élèves. Les clauses du contrat avec le prestataire actuel sont jugées insuffisantes, et il a été convenu de retravailler sur le cahier des charges pour intégrer de nouveaux critères de sécurité et d'hygiène. Les prestataires potentiels, y compris ceux qui avaient participé à l'appel d'offres précédent, seront invités à soumettre de nouvelles propositions.

Mme MESSEGHEM insiste sur la nécessité de repenser l'espace dédié aux lycéens pour leur permettre de déjeuner dans de bonnes conditions. Il est essentiel de prévoir des zones où les lycéens pourront prendre leurs repas, y compris ceux qui apportent leur propre lunchbox. Un projet de réaménagement de l'espace sera lancé, avec une échéance fixée à fin mai pour une mise en œuvre en septembre. Il faut permettre aux lycéens de bénéficier d'un environnement leur permettant de se sentir à l'aise tout en respectant les règles. La gestion des espaces de l'établissement, dont l'entrée du lycée, sera révisée pour offrir un cadre attrayant et sécurisé.

Concernant l'incident qui a eu lieu à la cantine scolaire le 4 février, où plusieurs élèves ont été affectés par des symptômes de nausées et de diarrhée après le déjeuner. M. REAUD décrit les actions entreprises par le LFIB. Il explique que dès que l'infirmière avait observé les mêmes symptômes sur un quatrième élève, l'alerte a été donnée et une enquête a été ouverte. Epicure a été informé et son équipe de sécurité alimentaire est rapidement venue effectuer des contrôles. Les autorités compétentes (dont des représentants du ministère de la santé, du district, et des inspecteurs alimentaires) ont été impliquées rapidement. Des inspections ont été réalisées, notamment de la cantine, des points d'eau, de la cuisine, ainsi que des tests sur les aliments. En parallèle, l'entreprise Epicure a très bien coopéré et prend en compte les recommandations des autorités. M. REAUD souligne la nécessité de suivre sur le terrain que ces recommandations sont bien appliquées dans la durée.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Plusieurs mesures seront mises en place : des recommandations ont été formulées concernant des pratiques d'hygiène dans la cantine, comme le fait d'éviter que les élèves touchent directement le pain pour se servir avec leurs mains, ou d'arrêter d'essuyer la vaisselle pour la sécher et sur le stockage de certains ustensiles. Des tests sont en cours pour analyser les aliments et les points d'eau. Les résultats de ces tests permettront de mieux comprendre l'origine de la contamination, si elle est liée à la cantine ou à d'autres facteurs.

Étant donné que l'établissement prévoit une rénovation de l'espace de restauration de la cantine, M. HOPRASARTSUK-PELLAUMAIL suggère d'inclure dans ce projet la création d'espaces séparés pour les élèves du lycée. Mme MESSEGHEM soutient cette proposition, mais insiste sur le fait que, étant un projet impliquant les élèves, leur participation est cruciale. Toutefois, elle mentionne la difficulté de dégager du temps pour travailler avec les élèves sur ces projets, en raison des emplois du temps chargés et des pauses déjeuner très courtes.

7. COMMISSION TRAVAUX-ACHATS

La Commission Travaux s'est réunie pour faire le point sur le projet de rénovation de la cantine. L'appel d'offres a été lancé, et six sociétés ont assisté à la présentation du cahier des charges ainsi qu'à la visite des locaux. À l'issue de cette étape, quatre sociétés ont confirmé leur participation. La présentation des projets est programmée pour le 13 février à partir de 9h30, avec un créneau de 30 minutes par prestataire.

Toutefois, M. HOPRASARTSUK s'interroge sur la durée allouée, estimant que 30 minutes par prestataire sont insuffisantes pour aborder à la fois l'aspect financier et la présentation visuelle. Il suggère d'allonger le créneau à 45 minutes, mais cela impliquerait une réorganisation des rendez-vous déjà planifiés.

M. REAUD rappelle également les éventuelles difficultés linguistiques lors des échanges avec certains prestataires, qui pourraient rallonger le temps des présentations en raison des traductions nécessaires.

Par ailleurs, M. REYNAUD propose d'inviter également des membres de la Commission Cantine à ces présentations. Toutefois, certains d'entre eux ne seront pas disponibles ce jour-là. Il est donc décidé qu'après la présentation des quatre sociétés, un moment de délibération sera organisé sous forme d'un échange entre la Commission Travaux et la Commission Cantine afin de recueillir leurs retours et affiner le choix final.

8. COMMISSION COMMUNICATION

La réunion de commission de Communication s'est tenue le 4 février avec le prestataire du site web pour examiner diverses problématiques et ajustements mis en place. Plusieurs modifications ont été apportées, mais certaines fonctionnalités restent perfectibles. Une analyse a également été réalisée pour proposer des recommandations sur l'optimisation du contenu et la promotion des activités via Google Ads afin d'augmenter le trafic. En outre, la question du cache a été abordée, et une modification apportée pour améliorer les

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

performances du site. M. REYNAUD souligne l'importance d'une version en thaïlandais du site afin d'attirer un public local plus large.

Concernant les portes ouvertes, un fort taux de participation a été observé lors des portes ouvertes, mais le nombre d'inscriptions reste faible. Une analyse des ajustements nécessaires et des actions marketing de suivi est en cours.

L'appel d'offres pour le recours à des influenceurs a été lancé, avec trois sociétés candidates. Mme PANZANI souligne l'importance de définir des guidelines afin de garantir que la communication soit en accord avec les valeurs de l'établissement ainsi que le calendrier et les dates importantes du lycée. M. MONIER insiste sur la nécessité de privilégier le storytelling et la proximité dans la communication, plutôt que de se focaliser uniquement sur les grands événements. Il propose de mettre en avant de petits événements et des moments du quotidien, comme des ateliers ou des séances avec des professeurs, afin d'illustrer concrètement les activités des élèves. L'objectif est d'offrir un aperçu plus authentique et immersif de la vie scolaire. Par ailleurs, une planification des publications en fonction des événements de l'école est également prévue dans l'appel d'offres. La mise en place de ce projet doit être rapide pour ne pas manquer l'opportunité.

M. FENART ajoute qu'un travail est en cours pour clarifier sur le site le rôle des différentes instances de l'école (APE, Conseil d'établissement, Conseil d'école). La nouvelle chargée de communication a pour mission d'élaborer un visuel explicatif simple et accessible aux familles, avec un minimum de texte. L'objectif est de faciliter la compréhension des parents sur les interlocuteurs à contacter selon leurs besoins.

9. COMMISSION AES

La commission AES s'est réunie le 10 février afin de faire le bilan des inscriptions pour le deuxième semestre. Les chiffres restent stables par rapport à l'année dernière, sans baisse significative. Les nouvelles activités ont permis d'attirer de nouveaux inscrits, ce qui est un point positif. Un sondage réalisé à l'occasion des portes ouvertes a mis en avant la nécessité d'un suivi plus attentif sur la qualité de certaines activités. En conséquence, des visites seront organisées à partir du retour des vacances de février afin d'observer ces activités.

La commission a également discuté des contrats des intervenants. Il a été décidé de revoir les termes et conditions en s'appuyant sur les documents existants afin de clarifier les règles pour la prochaine rentrée. Un point a été ajouté sur la lecture des chartes et la présentation des casiers judiciaires, qui doivent être renouvelés tous les deux ans conformément aux contrats actuels.

Par ailleurs, M.FENART indique que les inscriptions pour la garderie ont été lancées. Bien que cette initiative ne soit pas directement liée aux AES, elle a été évoquée lors du Conseil d'école. Cette garderie s'adresse aux élèves du CP au CM2 qui ne prennent pas le bus scolaire et attendent leurs parents. L'inscription se fera via un Google Form, et le tarif pour

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

l'année scolaire 2024-2025 a été fixé à 125 bahts la demi-journée. La majorité des élèves concernés seront présents entre 14h00 et 16h00, avec un nombre très limité après 16h00. Pour assurer la surveillance, une ancienne assistante sera présente, accompagnée de deux autres surveillantes. Il s'agit d'une surveillance simple, sans activité encadrée, et les élèves auront accès à la cour ou à une salle de classe pour leurs devoirs. L'initiative de la garderie a été mise en place pour pallier le problème des enfants non inscrits aux AES qui restent sans surveillance après 14h00. Cette solution vise à régulariser ces situations en offrant un cadre sécurisé. Il souligne que pour l'instant, il n'y a pas de problème similaire en maternelle, car les parents viennent chercher leurs enfants ou les inscrivent en AES. Cette première mise en place permettra d'observer l'impact et d'ajuster le dispositif si nécessaire.

10. COMMISSION TRANSPORTS

La commission transport s'est réunie pour inspecter les équipements de bord en fonction du cahier des charges du transporteur. Une première inspection des vans a eu lieu le 5 février dernier, incluant un contrôle visuel des véhicules, des équipements ainsi qu'un entretien oral avec les monitrices et les chauffeurs rattachés à ces véhicules. L'objectif est de vérifier la conformité aux obligations contractuelles, notamment la présence d'un extincteur, de gel hydroalcoolique, de ceintures de sécurité adaptées, des caméras, des trousse de premier secours, etc. ainsi que l'état général du véhicule. Les monitrices ont été interrogées sur leur expérience et leurs compétences de communication en anglais afin d'évaluer leur capacité à gérer diverses situations. Les chauffeurs ont également été soumis à des questions sur leur santé et leur expérience professionnelle. Les résultats des points inspectés sur les cinq vans choisis au hasard se sont révélés très satisfaisants.

Mme PHIWKHAW souligne la présence, dans certains vans, de fiches de communication destinées aux élèves. Ces affiches, comportant des instructions en anglais, thaï et français, facilitent la communication et la gestion des élèves à bord. La commission considère cette initiative pertinente et envisage de la recommander à l'ensemble des vans. De plus, il a été constaté que certaines monitrices font preuve d'une grande capacité de résolution de problèmes et d'initiative, ce qui pourrait être mis à profit en les impliquant dans la formation des autres membres du personnel.

Sur le plan opérationnel, il est noté que Montri assure un suivi rigoureux et représente une amélioration significative par rapport à l'ancien prestataire. Après une mise en place plutôt difficile au début de l'année, les véhicules arrivent désormais à l'heure et la circulation aux abords de l'établissement est plus fluide. M. FENART ajoute que les chauffeurs et monitrices connaissent bien les élèves et leurs parents, ce qui contribue à une meilleure prise en charge et à un environnement sécurisé.

Concernant la gestion de l'accès à l'établissement, les parents élus soulèvent des difficultés liées à la gestion du trafic, notamment l'implication des véhicules de la société SDS transport, dont le propriétaire est aussi responsable de la sécurité du site. Mme PHIWKHAW précise que, bien que les agents de sécurité ne soient pas censés gérer le trafic routier selon la réglementation thaïlandaise, ils devraient en avoir la possibilité dans un soi privé.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Mme PANZANI questionne la gestion des parkings et la présence des véhicules non autorisés stationnés le long du mur. Elle souligne la nécessité d'une meilleure coordination des agents de sécurité afin d'éviter les blocages et d'assurer un accès plus fluide à l'école, particulièrement en prévision des prochains travaux et de nouveaux flux de circulation.

11. POINT DE SUIVI : GROUPE DE TRAVAIL PROJET IMMOBILIER LFIB 2032

M. REAUD informe que, pour la rédaction d'une lettre officielle aux propriétaires, le cabinet d'avocats recommandé par l'ambassade n'était pas disponible dans les délais souhaités, ce qui a nécessité une seconde recherche. Trois cabinets référents de l'ambassade de France ont été identifiés et sollicités et un a été retenu. Une première version de la lettre a été transmise et sera remise aux propriétaires en réunion coordonnée avec l'ambassade de France afin de favoriser une avancée dans les négociations.

Parallèlement, une étude doit être menée pour évaluer le coût du maintien des locaux actuels avec des rénovations, ainsi que celui d'une éventuelle délocalisation impliquant la construction d'un nouvel établissement. La méthodologie proposée consiste à recenser les bâtiments et installations actuels pour estimer la surface nécessaire et obtenir un chiffrage basé sur les tarifs actuels du marché.

La question de l'impact financier sur les frais de scolarité a été soulevée par les parents élus. M. MONIER explique que, dans le cas d'une rénovation, le financement pourra être étalé, limitant ainsi l'impact sur les frais. En revanche, une délocalisation nécessiterait un financement intégral, incluant l'achat du terrain et la construction, ce qui entraînerait une hausse très importante des frais de scolarité. De plus, la localisation du nouveau site est un enjeu stratégique, car un éloignement excessif pourrait entraîner une perte plus ou moins temporaire d'élèves qui compliquerait d'autant plus le financement du projet.

M. REAUD rappelle les contraintes légales concernant la superficie minimale du terrain et les restrictions de construction, notamment la hauteur maximale des bâtiments selon les niveaux scolaires.

Mme PANZANI évoque des rumeurs selon lesquelles un établissement voisin pourrait être intéressé par le site. M. REAUD précise que dans les échanges officiels avec la direction de SISB, ils disent ne pas prévoir d'expansion à court ou moyen terme, car ils viennent d'investir dans un nouveau bâtiment à amortir. Toutefois, cette possibilité reste à surveiller. La rencontre prochaine avec les propriétaires permettra de clarifier leur position.

Mme TALBOT BARRE indique que l'ambassade suit activement le dossier et prévoit de réunir les héritiers des propriétaires dès que possible. Une lettre de proposition leur sera remise avec un délai de réponse déterminé. En l'absence de réponse, le silence sera interprété comme un refus, permettant d'enclencher les étapes suivantes du projet.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Mme PANZANI souligne la nécessité d'une meilleure communication avec la communauté. Un plan d'action clair doit être défini pour informer les enseignants et les parents sur les prochaines étapes.

M. REAUD annonce qu'une réunion du groupe de travail LFIB 2032 sera organisée dès qu'un point d'étape significatif sera atteint, notamment après la rencontre avec les propriétaires et l'ambassade.

12. ORGANISATION DES ÉLECTIONS DU BUREAU DE L'APE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Mme MESSEGHEM présente une modification dans le règlement de fonctionnement de l'APE concernant le mode de vote des représentants. La proposition vise à permettre à chaque parent d'un enfant de voter individuellement, contrairement à l'ancien système où un seul parent votait pour la famille, avec un nombre de voix proportionnel au nombre d'enfants, dans la limite de quatre. Cette modification est motivée par des raisons pratiques, notamment l'impossibilité pour le système informatique de gérer le vote par famille et la volonté d'uniformiser les règles avec celles en vigueur au Conseil d'établissement. La Provisoire précise que cette nouvelle approche est plus équitable. Après discussion, les participants de la réunion plénière ont été invités à voter. Aucun vote contre ni abstention n'ayant été enregistré, la proposition a été adoptée. Le règlement modifié sera ensuite soumis à l'ambassade pour validation.

Article 2. Composition

2.1. L'Association des Parents d'Elèves du LFIB comprend :

- des membres de droit,
- des membres d'honneur.

2.2. Sont membres de droit tous les parents d'élèves effectivement scolarisés au LFIB, chaque famille parent comptant pour un membre de droit. Lors d'un vote en Assemblée Générale, ~~les parents disposent ensemble d'autant de voix qu'ils ont d'enfants régulièrement inscrits au LFIB~~: chaque parent dispose d'une voix.

13. QUESTIONS DIVERSES

Discussion sur le règlement de fonctionnement du Bureau de l'APE

(les règles et procédures encadrant les actions des parents élus au sein de l'établissement, ainsi que leur rôle et les limites de leurs fonctions dans les commissions où l'APE est impliquée)

La discussion porte sur le règlement de fonctionnement du bureau de l'APE, en particulier en ce qui concerne leurs rôles, les limites de leurs fonctions et l'accès aux locaux de l'établissement.

RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE **– ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

M. REYNAUD souligne la nécessité de clarifier le droit de l'APE, notamment ce qu'elle est autorisée ou non à faire. Il rappelle que les parents élus ont le droit de demander des inspections au sein de l'école dans le cadre des commissions de travail et insiste sur l'importance d'éviter toute ambiguïté à ce sujet. Il propose de formaliser cette possibilité par écrit afin d'assurer un cadre précis pour les futures équipes de l'APE.

La direction rappelle qu'en vertu des règles actuelles de protection de l'enfance, toute visite au sein de l'établissement devait être signalée à l'avance et que les parents élus devaient être accompagnés d'un membre du personnel lors des inspections, M. FENART confirme que cette mesure vise à garantir un regard croisé et à favoriser une meilleure communication entre l'APE et la direction.

Concernant l'accès à l'établissement, il est précisé que les cartes de l'APE ne suffisent plus et que les membres doivent se conformer aux procédures de contrôle en vigueur, y compris le remplissage de formulaires, pour accéder à l'école.

M. MONIER explique l'évolution du rôle de l'APE depuis la réforme de gouvernance de 2020, qui a réduit son pouvoir décisionnaire au profit d'un rôle consultatif, notamment en matière de contrôle budgétaire.

Les parents élus demandent des clarifications et souhaitent que le règlement de fonctionnement de l'APE soit adapté en conséquence.

Par conséquent, il est convenu que la direction propose une mise à jour du règlement en tenant compte de ces précisions et que cette proposition sera soumise à discussion lors d'une prochaine réunion.

14. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION PLÉNIÈRE AVEC LE BUREAU DE L'APE

La date de la prochaine réunion avec le Bureau de l'APE est fixée le mardi 22 avril 2025, à 14h.